

[Texte]

The purpose of the Institute is to promote, by all lawful means, the practice of accountancy within Canada. In carrying out its purpose, the Institute has all powers necessary to create and improve standards of financial accounting, reporting and auditing.

In our opinion, CICA is using the legislative process to establish and promote a monopoly in this area. We are asking that the paragraph be amended by adding to paragraph (c) the words "for members of the Institute", so that these sections together would say that within Canada the institute would have all powers necessary to create and improve standards of financial accounting, reporting and auditing for members of the institute.

Before I give you all my reasons as to why I believe these words should be added, I would ask you to consider those reasons with one thing in mind: to add these words will not change the true scope and intent of this legislation. It will simply make express what we are now told is implied, but hidden. To add these words will not in any way restrict or derogate from the true powers of CICA. To add these words will not preclude any group or organization from adopting any standards set by CICA for its members.

In short, to add these words does not change the true substance and character of this bill in any way, nor does it in any way harm or prejudice CICA or any other persons. We are not asking for anything to be taken away from CICA, but to omit these words will cause real harm. To omit these words is a detriment to the two other accounting organizations in this country, because the omission of these words allows policy to be created by ambiguity.

The words now say that CICA, within Canada, has all powers necessary to create and improve standards of financial accounting, reporting and auditing. We have been told that the words we wish to add will create a redundancy, that there is no need to say that CICA within Canada has all powers necessary to create and improve standards of financial accounting, reporting, and auditing for its members. To this I would reply better a redundancy than an ambiguity.

• 1645

CICA has defended the wording of this paragraph with a narrow, legal argument, namely, that this is a private bill governed by section 9 of the Interpretation Act. To my mind, if we must look beyond the bill to another act to tell us the true scope and effect of a paragraph that is already contentious and in dispute before it is even enacted, we have a failure in drafting.

In issue 17 of the proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, being the first proceedings on Bill S-10, Mr. Gass, president of CICA, stated:

[Traduction]

L'Institut a pour but de promouvoir, par tous moyens licites, la pratique de la comptabilité au Canada. Pour atteindre son but, l'Institut a tous les pouvoirs nécessaires pour créer des normes et améliorer les normes existantes, en matière de comptabilité, de présentation et de vérification de l'information financière.

Nous estimons que l'ICCA se sert du processus législatif pour protéger son monopole dans ce domaine. Nous vous demandons donc de modifier l'alinéa c) en y ajoutant les mots «pour les membres de l'Institut», de façon que toutes ces dispositions, prises ensemble, veuillent dire que l'Institut aurait au Canada tous les pouvoirs nécessaires pour créer des normes et pour améliorer les normes existantes, en matière de comptabilité, de présentation et de vérification de l'information financière, pour les membres de l'Institut.

Avant de vous donner toutes les raisons pour lesquelles je crois qu'il faudrait ajouter ces mots, je vous demande de garder à l'esprit que ce changement ne modifiera pas l'envergure et l'esprit de ce projet de loi. Il permettra simplement de préciser expressément ce qui est actuellement implicite, d'après ce qu'on nous dit, mais qui n'est pas énoncé clairement. L'ajout de ces mots n'enlève absolument rien aux véritables pouvoirs de l'ICCA et n'empêche nullement d'autres groupes ou organisations d'adopter les normes établies par l'ICCA à l'intention de ses membres.

Bref, l'ajout de ces mots ne change rien à la substance du projet de loi, pas plus qu'il ne porte préjudice à l'ICCA ou à qui que ce soit d'autre. Nous ne demandons pas d'enlever des privilèges à l'ICCA, mais l'omission de ces mots risque de causer beaucoup de tort. Elle nuira aux deux autres organisations comptables du pays parce qu'elle permettra de fonder la politique sur une ambiguïté.

Selon le libellé actuel du projet de loi, l'ICCA a tous les pouvoirs nécessaires, au Canada, pour créer des normes et pour améliorer celles qui existent déjà en matière de comptabilité, de présentation et de vérification de l'information financière. On nous a dit que les mots que nous voulons faire ajouter vont être redondants et qu'il n'est pas nécessaire de préciser que l'ICCA a, au Canada, tous les pouvoirs nécessaires pour créer des normes et améliorer les normes existantes en matière de comptabilité, de présentation et de vérification de l'information financière pour ses propres membres. A cet argument, je répons que la redondance est préférable à l'ambiguïté.

L'ICCA a défendu le libellé de ce paragraphe en invoquant un argument légaliste, à savoir qu'il s'agit d'un projet de loi d'intérêt privé, visé par l'article 9 de la Loi d'interprétation. D'après moi, s'il faut faire appel à une autre loi pour déterminer la portée réelle d'un alinéa qui est déjà controversé avant même d'avoir été promulgué, c'est parce que le texte du projet de loi n'est pas clair.

Dans le fascicule 17 des procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, qui porte sur la première séance consacrée à l'examen du projet de loi S-10, le président de l'ICCA, M. Gass, affirme: